

Châteauguay



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la Ville de Châteauguay a reçu une demande pour un permis de démolition et un programme de remplacement pour un bâtiment situé au :

Emplacement : 292, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Lot : 4 709 133

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, selon le cas.

Toute personne désirant formuler des commentaires relativement à la démolition proposée doit également le faire, par écrit, à l'intérieur du délai de dix (10) jours, au greffier de la ville.

De plus, toute personne désirant acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère patrimonial doit le faire par écrit au greffier de la ville, tant que le comité n'a pas rendu sa décision. Le comité de démolition pourrait, si les circonstances le justifient, reporter sa décision d'un maximum de 2 mois pour permettre à des négociations d'aboutir.

Le comité de démolition tiendra une séance publique le **9 juillet 2024 à 17 h** dans la salle du conseil, située au 71, rue Principale à Châteauguay.

Donné à Châteauguay, ce 21 juin 2024.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire